

BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Mme Anne BELLANGER

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	3 990 €
De 50 001 à 80 000 €	4 990 €
De 80 001 à 120 000 €	5 990 €
De 120 001 à 150 000 €	6 990 €
De 150 001 à 400 000 €	5 %
Au-delà de 400 001 €	3,6 %

** Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²



Gestion locative (en partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici : https://www.mgestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge vendeur *** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 60 000 € : **5 000 € HT**
 60 001 à 500 000 € : **8.5 % HT**
 500 001 à 1 000 000 € : **6 % HT**
 Au-dessus de 1 000 001 € : **5 % HT**

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : **5.99 % HT** (minimum de 5 000 € HT)
 500 001 à 1 000 000 € : **4.99 % HT**
 Au-dessus de 1 000 001 € : **3.99 % HT**

Cession de bail :

Honoraires HT : **10 % HT** avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : **9 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le montant

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur
 calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : **6 %**

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer (*Rédaction du bail par le notaire*)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 10/02/2025